

La lettre de l'APCMA



LE MOT DU PRÉSIDENT

Éviter un recul historique pour l'artisanat

Les auteurs du rapport Queyranne-Demaël-Jurgensen ont, sans doute par méconnaissance de notre secteur, inventé la triple peine pour l'artisanat. Leurs préconisations à l'encontre du bon fonctionnement des chambres de métiers et de l'artisanat et du Fonds National de Promotion et de Communication de l'Artisanat tombent comme une troisième peine qui s'ajoute à la crise économique et au recul de la consommation. Contrairement aux chiffres avancés, les CMA auront dès 2013 un résultat net négatif.

Si le rapport était suivi, les CMA devraient diminuer leurs interventions en soutien aux entreprises artisanales, fermer des centres de formation et laisser diminuer le nombre des apprentis, revoir à la baisse leur rôle d'animateur dans les territoires...

La voix de La Première entreprise de France s'éteindra. Plus personne ne parlera de carrières pour les jeunes, de savoir-faire à transmettre, et d'insertion professionnelle réussie par la voie de l'apprentissage... Il y a encore tant à faire!

L'État est acculé et chacun convient qu'il faut faire des économies. Pour autant, la mainmise sur des budgets, qui proviennent des artisans eux-mêmes pour des actions pour eux-mêmes, n'est pas la bonne réponse.

Les conséquences, elles, sont évidentes. La délégitimation des corps intermédiaires que sont les chambres de métiers et de l'artisanat, reviendra à remettre les clefs du développement économique à des fonctionnaires territoriaux. Les pouvoirs publics se couperont encore un peu plus des chefs d'entreprise... avec des conséquences évidentes sur l'anticipation, la réactivité, l'innovation! Le choix de couper dans des ressources dont les responsables politiques reconnaissent l'insuffisance, pénalisera les CFA gérés par les CMA et affaiblira gravement l'apprentissage. Une contradiction avec la volonté du président de la République de porter à 500 000 le nombre des apprentis...

Nous sommes bien conscients que chacun doit participer aux réductions des dépenses de l'État, nous sommes prêts à y contribuer intelligemment. Cela doit se faire sans hold-up sur les taxes payées par les artisans et avec une vraie cohérence sur les objectifs politiques et économiques.

Alain Griset



Sommaire

ATTÉNUER LES EFFETS DE LA CRISE ET RESTAURER LA CONFIANCE

■ Rattrapé par la crise, l'artisanat a besoin de retrouver confiance... L'APCMA et les CMA se mobilisent pour que soient mises en place les dispositions nécessaires à la reprise.

TRIBUNE

■ Henri Malosse, président du Conseil Économique et Social Européen.

BRÈVES EUROPÉENNES

■ 21^e Rencontre franco-allemande des CMA.

IMPULSIONS ACTIONS

■ Les 13^{es} Rencontres sénatoriales de l'apprentissage.
■ Nouvelle opération en région : Passionnement Artisans.

AGIR
POUR
REUSSIR
www.artisanat.fr

9^{es} Graines de Boss : TTI SARL récompensée



Jeudi 23 mai 2013
a eu lieu la remise
du prix de la
9^e édition du

concours Graines de Boss. Partenaire et membre du jury, l'APCMA a remis le prix coup de cœur « jeune créateur d'une entreprise des métiers et de l'artisanat » à TTI SARL, qui a repris le fonds de commerce d'un émailleur historique de la Drôme. Cette cérémonie s'est tenue en présence de Laurent Munerot, président de la CMA de l'Essonne, et de Laurent Serre, président de la CMA de la Drôme. Ce prix souligne l'audace et la créativité de nos jeunes entrepreneurs et témoigne du dynamisme de nos entreprises artisanales.

Assises de la coopération artisanale



En organisant, le 18 juin dernier, les Assises de la coopération artisanale, la Fédération française des coopératives et groupements d'artisans (FFCGA) a célébré les trente ans de la loi du 20 juillet 1983 portant sur le statut des sociétés coopératives artisanales. Ces assises, placées sous le parrainage de Sylvia Pinel, ministre de l'Artisanat, et de Benoît Hamon, ministre délégué à l'Économie sociale et solidaire et à la Consommation, associaient l'ensemble des familles coopératives, ainsi que les partenaires de la FFCGA, dont l'APCMA.

Médiation du crédit : ne laisser aucune entreprise seule face à ses difficultés



La médiation du crédit aux entreprises lance, avec le soutien de ses partenaires et notamment des chambres de métiers

et de l'artisanat, une campagne de communication axée sur la proximité de l'accompagnement. En 2012, l'action de la médiation a permis de conforter 1 550 entreprises dans leur activité, correspondant à 543 M€ d'encours débloqués et représentant 34 574 emplois.

Pleins feux sur...

Atténuer les effets de la crise et restaurer la confiance

Le climat économique et le recul de la consommation impactent l'activité des entreprises artisanales. Les derniers chiffres marquent le recul de leurs carnets de commandes et celui de la création d'entreprises. Pour la première fois depuis plusieurs années, les perspectives d'embauche d'apprentis diminuent. Alors que l'artisanat était un secteur qui, globalement, résistait plutôt bien aux difficultés, les indicateurs, cette fois, sont négatifs. C'est dire l'ampleur de la crise économique ! Pour autant, l'artisanat a les moyens de dépasser ce cap très difficile. Ses atouts sont nombreux. Nous attendons que soit mis en place un ensemble de dispositions permettant d'atténuer les effets de la crise et, surtout, de redonner confiance aux chefs d'entreprise. L'APCMA et les chambres de métiers et de l'artisanat s'y emploient.

L'artisanat rattrapé par la crise

Après avoir globalement bien résisté à la crise, les entreprises artisanales ont fini l'année 2012 sur une note négative, avec une diminution au quatrième trimestre de 2 % de leur chiffre d'affaires (par rapport au même trimestre de l'année 2011). Depuis, le recul de la consommation et son impact sur les entreprises artisanales se confirment. Bon nombre d'entreprises artisanales connaissent depuis début 2013 une situation très difficile, avec une diminution du chiffre d'affaires de 3 %.

Tous les métiers de l'artisanat touchés

Cette dégradation de l'activité touche tous les secteurs. Les entreprises artisanales des travaux publics, de la fabrication, enregistrent les reculs les plus significatifs : entre -5 % et -5,5 % en valeur. Les métiers du bâtiment, des services et de l'alimentation ne sont pas, quant à eux, mieux lotis.

La trésorerie des entreprises fragilisée

Preuve en est : la détérioration de la trésorerie des entreprises. 39 % des chefs d'entreprises artisanales constatent une dégradation de leur situation financière, contre 7 % qui observent une amélioration. Autres signaux d'alerte : la baisse très sensible des investissements qui, quand ils existent, sont essentiellement autofinancés sans recours à la banque ; la baisse des recrutements (jusqu'à -50 % en un an dans certains secteurs économiques) ; le fléchissement du renouvellement des contrats d'apprentissage.

Les distorsions de concurrence, facteurs aggravants

La situation économique d'une part et l'impact de l'auto-entrepreneur d'autre part, avec la concurrence déloyale de personnes qui bénéficient d'avantages refusés aux artisans, aboutissent à une double peine qui fragilise le secteur. Au-delà des chiffres faussés par l'effet auto-entrepreneur, à situation macro-

économique comparable, la France créerait deux fois plus d'entreprises que ses voisins ! En vérité, la création d'entreprises s'essouffle. La création reprise, qui nécessite davantage de financements, s'est effondrée.

Les atouts de l'artisanat : savoir-faire, économie de proximité, réactivité et anticipation

Au nombre des atouts des entreprises artisanales, on peut citer leur place et leur poids prépondérants dans l'économie de proximité. On peut citer également leur savoir-faire apprécié et recherché, qui fait des entreprises artisanales un acteur important de la sphère productive. Voire essentiel dans certains secteurs, comme celui de la production industrielle, où elles constituent l'un des rouages fonda-

mentaux de l'aéronautique ou de l'aérospatial. De par leur proximité avec la clientèle, leur souplesse, leur adaptabilité et leur réactivité, les entreprises artisanales sont prédisposées à l'innovation, ce qu'elles font dans de nombreux domaines. Elles rayonnent à l'exportation : 30 % des exportateurs français sont des entreprises artisanales. Elles transmettent leur savoir-faire et assurent leur renouvellement. Enfin, avec les chambres de métiers et de l'artisanat, les entreprises artisanales bénéficient d'un réseau d'accompagnement performant qui leur est dédié. Les Universités Régionales des Métiers et de l'Artisanat (URMA) répondent aux besoins de formation en gestion d'entreprise et proposent des parcours personnalisés à tous ceux qui veulent rejoindre l'artisanat.

Comment favoriser l'environnement des entreprises artisanales ?

Pour nous, CMA, il est évidemment essentiel de donner au secteur les moyens de dépasser la sinistrose ambiante, de donner aux artisans les moyens de continuer à former et à embaucher des apprentis, de poursuivre leurs investissements, d'exploiter leurs marchés, d'en explorer d'autres et d'innover. L'avenir se prépare déjà, la reprise également !

C'est pourquoi les CMA attendent beaucoup de la mise en place, par les pouvoirs publics, des dispositions permettant d'atténuer les effets de la crise et de restaurer la confiance. Les plus attendues sont, de façon très nette, la baisse des charges sociales, la stabilité de la fiscalité, la simplification des formalités administratives. Pour le développement des entreprises artisanales, nous attendons une politique industrielle adaptée à leurs spécificités, ainsi qu'un meilleur ciblage des initiatives encourageant l'exportation. Pour la formation des jeunes, le président de la République a annoncé un meilleur fléchage de la taxe d'apprentissage vers les CFA.

Ces attentes sont, pour l'essentiel, bien identifiées par les trente-trois leviers du Pacte pour l'artisanat présenté par Sylvia Pinel, ministre de l'Artisanat. Étant donné l'urgence de la situation, nous comptons sur leur mise en œuvre très rapide, notamment dans le cadre de la loi Artisanat et Commerce de proximité, qui sera prochainement présentée.

Nous réussirons si nous obtenons le maintien des ressources des CMA dédiées à l'accompagnement des entreprises.



HENRI MALOSSE
président du Conseil Économique
et social Européen (CESE)

Quel est le rôle du CESE vis-à-vis des petites entreprises ?

Le CESE est la deuxième assemblée de l'Union Européenne. Il réunit les acteurs de la société civile, c'est-à-dire les représentants des employés, les associations, les agriculteurs, et les entreprises, dont bien entendu PME.

Le CESE est consulté sur les législations européennes et les organisations de PME expriment leur opinion et font des propositions défendues auprès des institutions européennes. Face à la technicisation et à la complexité des dossiers, la voix la plus forte est celle des lobbies. Le CESE donne une voix aux PME qui n'ont pas toujours les moyens de se faire entendre.

Quelles sont les pistes que vous privilégiez pour relancer les PME en Europe ?

Je pense que l'Europe s'est trompée en privilégiant les politiques d'austérité, il est urgent de proposer un plan de relance coordonné au niveau européen. Cela passe notamment par une politique de ré-industrialisation ambitieuse, pour relocaliser la production et les emplois en Europe. De plus, pour se développer, les PME ont besoin d'avoir accès aux financements, nous militons en ce sens pour une séparation des activités bancaires de dépôt et d'investissement, pour que les banques soient au service de l'économie réelle. Il faut en parallèle une meilleure gouvernance de la zone euro, il est inacceptable qu'à quelques kilomètres de part et d'autre d'une frontière, les conditions et taux d'emprunt des PME soient si différents. Enfin, nous prônons une meilleure harmonisation fiscale et sociale, pour éviter la concurrence déloyale entre les entreprises européennes. Le CESE aborde ces sujets de façon très concrète, nous lançons par exemple une étude de terrain sur l'impact de la directive service (dite Bolkenstein) sur les PME en Europe.

21^e Rencontre franco-allemande des CMA



Otto Kentzler, président du ZDH ; Guido Westerwelle, ministre allemand des Affaires étrangères ; Alain Griset, président de l'APCMA, Stanislaw Tillich, ministre-président de Saxe ; Jörg Dittrich, président de la CMA de Dresde.

Du 15 au 17 mai, 350 représentants des chambres de métiers de France et d'Allemagne se sont réunis à Dresde autour du thème « l'avenir de l'artisanat : compétitivité et croissance » à l'occasion de la 21^e Rencontre franco-allemande des CMA. Organisé tous les trois ans par l'APCMA et son homologue le DHKT, cet événement permet à la fois de mettre à l'honneur la cinquantaine de jumelages qui unit les CMA de France et d'Allemagne, d'échanger autour de préoccupations communes et de faire entendre les propositions du secteur. En ce cinquantième anniversaire du traité de l'Élysée, les chambres de métiers ont réaffirmé leur volonté de renforcer encore leur coopération ainsi que leur attachement à la relation privilégiée entre la France et l'Allemagne. Marquées notamment par la présence du commissaire Oettinger et de l'ambassadeur de France en Allemagne, ces rencontres ont confirmé le soutien politique des institutions européennes, des gouvernements et des pouvoirs locaux envers un secteur moteur de croissance et d'innovation en Europe. Elles ont également démontré une fois de plus le rôle des CMA dans la mise en œuvre des politiques économiques et de formation dans les deux pays.

NOUVELLE OPÉRATION EN RÉGION Passionnement Artisans

En partenariat avec Maaf Assurances, Banque populaire, Solocal group et Microsoft, l'APCMA et les chambres de métiers et de l'artisanat lancent l'opération Passionnement Artisans. De quoi s'agit-il ? D'un rendez-vous régulier avec les artisans et leurs partenaires sous forme de manifestations en région et d'une télévision sur Internet dédiée aux artisans. Lancement de l'opération : le 27 juin à Metz avec une manifestation organisée à la CMA de la Moselle, suivie d'une autre le 4 juillet à la CMA d'Indre-et-Loire. Accueillis sur un plateau de télévision autour d'une problématique phare pour l'arti-

sanat, les chefs d'entreprises artisanales expliqueront, avec exemples à l'appui, chroniques en direct, les clés de leurs réussites dans un contexte de crise. Les partenaires interviendront également pour délivrer, en tant qu'experts, des conseils opérationnels. À l'ordre du jour de ces premières émissions : le numérique, le développement durable, la commercialisation et la gestion des ressources humaines.



13^{es} RENCONTRES SÉNATORIALES DE L'APPRENTISSAGE

Le Sénat et l'APCMA mobilisés pour promouvoir l'apprentissage

Les 13^{es} Rencontres sénatoriales de l'apprentissage, organisées par le Sénat et l'APCMA, se sont tenues le jeudi 23 mai 2013 au Palais du Luxembourg, en présence de Jean-Pierre Bel, de Michel Sapin et de Sylvia Pinel. Sur le thème « l'apprentissage : la construction d'un parcours professionnel », cent quatre-vingts apprentis, venus de toute la France pour témoigner sur leur vécu en apprentissage, ont échangé avec les sénateurs sur leurs aspirations et la construction de leur parcours professionnel. Grâce aux Universités Régionales des Métiers et de l'Artisanat (URMA) mises en place par les CMA, ces parcours vont du CAP jusqu'à des diplômes de niveau ingénieur.



Le chiffre...

8 000 000

Le nombre d'actifs dans l'artisanat en France et en Allemagne est de 8 millions.



La Lettre de l'APCMA • Bimestrielle • Directeur de la publication : Alain Griset • Rédacteur en chef : François Moutot • Rédaction : Isabelle Pouget-Abadie - Élisabeth de Dieuleveult • APCMA - 12, av. Marceau - 75008 Paris - Tél. : 01 44 43 10 00 - www.artisanat.fr • Diffusion : Loïc Langlo (langlo@apcm.fr) Tél. : 01 44 43 10 91 - Fax : 01 44 43 10 46 • Tirage : 4000 exemplaires • Éditeur délégué : Edimétiers - Tél. : 03 87 69 18 18 • Impression : Société Jouve • ISSN 1950-8093.

Numéro commun d'appel des chambres de métiers et de l'artisanat : 0825 36 36 36